

Assemblée générale du 7 octobre 2017

Proposition de résolution n°2 : Pour que la France reprenne l'initiative en Europe

Proposée par l'UEF Auvergne-Rhône-Alpes

1 L'UNION DES FÉDÉRALISTES EUROPÉENS – FRANCE demande au Président de la
2 République de :

3 SOUTENIR les deux projets suivants :

- 4 • Un **Parlement de la zone euro** composé des députés européens de cette
5 zone associé à un gouvernement européen capable d'engager des
6 politiques macro-économiques et sociales à l'échelle de la zone euro ;
- 7 • Une **défense européenne** permettant de renforcer la crédibilité de la
8 politique étrangère de l'UE en assurant une autonomie des européens
9 dans l'exercice de leur défense.

10 DEFENDRE en concertation avec les autres partenaires européens :

- 11 • L'accroissement substantiel du **budget de l'UE**, avec des ressources
12 propres, lors des prochaines négociations pluriannuelles ;
- 13 • Le renforcement du plan Juncker pour en faire un **plan**
14 **d'investissement** et de soutien économique ;
- 15 • En exigeant que le Français retrouve toute sa place de langue officielle de
16 l'UE.

17 FAVORISER le sentiment d'appartenance l'Union Européenne en

- 18 • Donnant toute leur place aux **symboles** de l'Union européenne, notamment
19 en associant la France à la déclaration n°52 du Traité de Lisbonne, relative
20 aux symboles de l'UE.
- 21 • Affirmant l'engagement européen de la France avec un **9 mai férié** en
22 transformant le 11 novembre en célébration de l'UE ;
- 23 • Améliorant la transparence de la politique européenne de la France.

24 RATTRAPPER le retard pris par la France en signant les Conventions
25 internationales suivantes :

- 26 • Charte européenne de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe (1985) ;
- 27 • La Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires (Convention
28 du Conseil de l'Europe No. 148 ;

29 • *La Convention européenne sur la participation des étrangers à la vie*
30 *publique au niveau local (Convention du Conseil de l'Europe No. 144).*

31 *Dans un deuxième temps :*

32 *PRENDRE L'INITIATIVE unilatéralement afin :*

- 33 • *De mutualiser le droit de veto de la France au Conseil de Sécurité de*
34 *l'ONU en associant les autres partenaires européens aux décisions.*
- 35 • *De mutualiser la force de dissuasion nucléaire en décidant que la*
36 *dissuasion nucléaire française serait utilisée de la même façon pour une*
37 *menace sur le territoire national comme européen.*